

# Le grand Evry et après ?...

*Déclaration lue par Jack Freychet au cours du CM extraordinaire du 15 Novembre 2014*

Une heure en préambule de la séance du Conseil sur un dossier aussi vaste et lourd de conséquence pour le devenir de la République et des collectivités locales ne peut conduire qu'à débat vidé de l'essentiel de sa substance. Quelques remarques cependant qui s'adressent aussi bien la majorité qu'à son opposition affichée, les personnes qui souhaitent en savoir plus pourront se rendre utilement sur le site de l'association **Alternative Citoyenne pour Villiers** ou plusieurs articles documentés ont été publiés.

L'intitulé de la Carte T *Refusons la fusion imposée dans le grand Evry* ou L'Agglo, usant d'une argumentation fallacieuse, agitait un épouvantail pour nous inciter à la résignation devant un fait accompli qui ne vaut pas mieux que ce qui se prépare avec en particulier le fait que la loi des finances prévoit pour 2015 une réduction de crédit de 4 millions d'euros sur le périmètre de la CAVO.

**Non l'urbanisation n'est pas maîtrisée**, dans notre commune en particulier, c'est du remplissage imposé par les dispositions du Schéma Directeur et d'Urbanisme de la région Ile de France et la loi SRU accompagné d'une austérité renforcée qui laisse au contribuable le soin d'honorer la facture. A Villiers les impôts locaux ont augmenté comme presque partout ailleurs depuis la création des agglo.

**De 2008 à 2014 l'impôt sur le foncier bâti a progressé de 22,5 %** ; La taxe d'habitation est sujette à fluctuation en fonction des charges de famille et du revenu (chômage, précarité, temps partiel etc...) mais **pour un couple le montant de l'impôt mis en recouvrement a augmenté de 14 %**.

A Villiers sur Orge les services publics n'ont pu être délocalisés, car ils n'y en avait pas. Par contre il est vrai que dans d'autres communes ils se sont éloignés, les contacts ont été dématérialisés. En outre notons que malgré de multiples recherches sur le site de l'agglo nous n'avons pu déterminer quel était son bilan en matière de production manufacturière qui est un incontournable moteur de croissance.

Enfin si les élus locaux dans leur ensemble étaient véritablement de proximité ils auraient perçu l'état déplorable de notre environnement qui se dégrade au rythme de la baisse des dotations et subventions qu'ils n'ont jamais condamnées officiellement. L'autosatisfaction dont on nous rebat les oreilles ne peut conduire qu'à l'aggravation de la situation y compris pour ce qui concerne le patrimoine bâti. Les élus Villiers sur Orge doivent s'affranchir de la démarche consensuelle initiée par le bureau communautaire en exigeant non pas une dérogation à la loi MAPTAM, ce qui revient à lui reconnaître une légitimité, ainsi d'ailleurs qu'à l'ensemble des textes qui régissent la réforme territoriale pour transformer un mille feuilles territorial, qui a fait ses preuves, en un cent mille feuilles administratif, plus onéreux, ou même ses concepteurs ne se retrouvent pas. Ces textes nous rendent impuissants, condamnée à honorer la facture, les élus dits de proximité le sont également face aux centres décisionnels situés en amont.

Dire NON à la fusion est insuffisant il convient aujourd'hui d'exiger un report de la réforme territoriale dans son ensemble, une remise à plat du dossier suivi d'une véritable concertation. Après tout le point de non retour n'est peut être pas encore atteint mais dans le cas contraire Villiers sur

Orge deviendra un Lieu Dit, ce qu'il était avant la révolution Française et la loi de municipalisation du 15 décembre 1789. La modernité n'a que faire d'un rétropédalage.

JF le 15/11/2014.